

Séance du 28 mars 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mars 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Demont à M. Causse, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Patronage Laïque des Petits Bayonnais.

L'association Patronage Laïque des Petits Bayonnais joue un rôle essentiel dans l'accueil des enfants et des jeunes à Bayonne, son action faisant partie intégrante de la politique municipale en matière éducative pour le public enfance-jeunesse. C'est pourquoi, la Ville met à sa disposition un certain nombre de moyens lui permettant de mener à bien son activité d'accueil de loisirs pour les mineurs.

Ce partenariat est ininterrompu depuis la création des structures d'accueil gérées par l'association : centre aéré du moulin d'Arroussets, club de Cam de Prats, et ludothèque. La Ville et l'association ont également développé en partenariat, depuis juin 2007, l'accueil de loisirs de Brana, dans le cadre du contrat de projet de l'Espace socioculturel municipal.

Aujourd'hui, il convient de préciser les termes de ces partenariats suite à l'évolution de l'activité de l'association, de ses dépenses de fonctionnement et aux nouvelles dispositions du contrat Enfance-Jeunesse. Les différentes rencontres entre les représentants de l'association et de la Ville ont ainsi conduit à l'élaboration d'une convention d'objectifs et de moyens, précisant les droits et obligations de chacun des partenaires ainsi que leurs engagements financiers respectifs.

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les actions conformes à son objet et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution et à poursuivre les objectifs qu'elle s'est assignés, à savoir :

- proposer un accueil de qualité des mineurs, conformément aux prescriptions législatives et réglementaires relatives à l'accueil de mineurs et à la gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et aux règles tenant à l'hygiène et la sécurité ;
- favoriser la socialisation, l'acquisition de l'autonomie, la construction de l'identité des jeunes enfants accueillis ;
- renforcer et soutenir le lien parents-enfants dans l'accompagnement éducatif ;
- permettre un accueil souple et spécifique, ouvert à tous sans distinction sociale ;
- privilégier l'admission des enfants résidant à Bayonne.

Cette convention, d'une durée de deux ans (2013-2014) fixe notamment la participation financière de la ville de Bayonne à l'accueil des enfants bayonnais. Elle s'élève pour l'année 2013 à 355 000 €, montant soumis à l'approbation du conseil municipal à l'occasion du vote des subventions aux associations.

Par ailleurs, il est à noter que parmi les moyens mis à disposition par la Ville, cette dernière apporte un concours matériel majeur aux activités de l'association, par la mise à disposition de locaux (faisant l'objet de conventions dédiées), pour le moulin d'Arrousets, le centre de Cam de Prats et le centre à l'école Brana.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-jointe, avec l'association Patronage Laïque des Petits Bayonnais.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.